

Accompagnement VAE

Objectif

La Validation des Acquis de l'Expérience est un dispositif qui permet à toute personne, quel que soit son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle.

La VAE permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Public : la Validation des Acquis de l'Expérience est un droit ouvert à tous : salariés (en contrat à durée indéterminée ou déterminée, intérimaires...), non-salariés, demandeurs d'emploi indemnisés ou non, bénévoles, agents publics. Et ce, quels que soient les diplômes précédemment obtenus ou le niveau de qualification.

Prérequis : justifier d'une expérience professionnelle (salariée ou non, bénévole...) de 1 an au minimum en rapport avec le contenu du diplôme visé.

Planification

Recrutement toute l'année après validation du livret 1.
Durée de l'accompagnement : 20 heures
Horaires de l'accompagnement en entretiens individuels : sur rendez-vous à l'initiative du candidat avec son enseignant.

Accompagnement

- 🔗 Modulation personnalisable selon profil
- 🔗 Entretiens permettant l'élaboration du livret 2.
- 🔗 Equipe pluridisciplinaire issue du terrain
- 🔗 Accompagnement à l'insertion professionnelle

Financement

Demandeur d'emploi : Conseil Régional, Compte Personnel de Formation, Contrat de sécurisation Professionnelle, Congé Individuel de Formation CDD, Aides individuelles...

Salarié : Compte Personnel de Formation (CPF), Périodes de professionnalisation, le Financement de la formation est soumis au respect de certaines conditions ainsi qu'à un accord préalable du ou des financeurs.

Programme

Accompagner les candidats à la VAE dans la rédaction de leur livret 2 afin de leur permette d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et ce, en les aidant à :

- analyser les expériences et les traduire en compétences,
- formaliser le dossier VAE à présenter devant le jury,
- préparer l'entretien avec le jury.

Compétences visées:

Se reporter à la fiche du diplôme postulé.

L'accompagnement pédagogique VAE sera composé :

- D'entretiens individuels en présentiel (2 heures minimum et 3 heures maximum sur rendez-vous à l'initiative du candidat) avec un enseignant référent,
- D'échanges à distance (mail, téléphone). Le conseiller en insertion accompagne le(a) candidat(e) dans l'analyse et la rédaction pour la valorisation de ses expériences professionnelles.

La pédagogie fait une large place à l'initiative du candidat et à son travail personnel, pour traduire en compétences l'expérience professionnelle acquise.

L'assiduité est obligatoire ; elle fait l'objet de listes d'émargements par entretien.

Et si on se rencontre

Notre équipe vous accueille du lundi au vendredi avec ou sans rendez-vous de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.
Etudions ensemble vos besoins de formation.

Retrouvez nous sur internet : www.developaou.com
Par téléphone au 06 93 84 35 45 ou 06 93 84 21 21
Par mail : info@developaou.com
Ou encore sur notre page 